



CCI NICE CÔTE D'AZUR

**COMPTES ANNUELS 2018
BUDGETS EXECUTES**

**ENSEMBLE DE LA CHAMBRE
ANNEE 2018
FONCTIONNEMENT - CHARGES**

Charges	Budget Exécuté 2017 (A)	Budget Voté 2018 (B)	Budget Exécuté 2018 (C)	Différence (D) = (C) - (B)
Charges d'exploitation				
Parts contributives(versées ACFCI)	-		-	-
Reversements (A)	-		-	-
Achats de marchandises	16 074		41 481	41 481
Variation de stock	-		-	-
Achats de matières premières & autres	-		-	-
Variation de stock	-		-	-
Autres achats & charges externes	44 002 838		45 712 965	45 712 965
Impôts, taxes & versements assimilés	826 686		831 585	831 585
Salaires & traitements	5 692 835		6 430 713	6 430 713
Charges sociales	2 717 948		2 722 631	2 722 631
Dotations aux amortissements & provisions				-
Sur immobilisations :dotation aux amortissements	10 979 773		9 441 376	9 441 376
Sur immobilisations :dotation aux provisions	-		-	-
Sur actif circulant : dotation aux provisions	423 292		156 875	156 875
Pour risques & charges : dotation provisions	1 680 315		3 776 695	3 776 695
Autres charges	2 962 581		2 952 841	2 952 841
Contributions versées aux services	-		-	-
Sous-total (B)	69 302 343	-	72 067 164	72 067 164
TOTAL (A+B) = I	69 302 343	-	72 067 164	72 067 164
Q/parts de résultat sur opér. faites en commun (II)			-	-
Charges financières :				
Dotations aux amortissements & provisions	103 003		1 274 980	1 274 980
Intérêts & charges assimilées	7 132 475		576 587	576 587
Différence négative de change	1 845		1 840	1 840
Charges nettes s/cession de valeurs mobilières de plac.	-		-	-
TOTAL III	7 237 323	-	1 853 408	1 853 408
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	951 812		1 869 219	1 869 219
Sur opérations en capital	154 351		1 160 598	1 160 598
Dotations aux amortissements & provisions	-		627 016	627 016
TOTAL IV	1 106 164	-	3 656 832	3 656 832
Impôts sur les bénéfices (V)	2 085 586		3 089 084	3 089 084
Total des charges (I+II+III+IV+V)	79 731 415	-	80 666 488	80 666 488
Solde créditeur - bénéfice	8 025 516	-	16 021 042	16 021 042
TOTAL GENERAL	87 756 931	-	96 687 530	96 687 530

ENSEMBLE DE LA CHAMBRE
ANNEE 2018
FONCTIONNEMENT - PRODUITS

Produits	Budget Exécuté 2017 (A)	Budget Voté 2018 (B)	Budget Exécuté 2018 (C)	Différence (D) = (C) - (B)
Produits d'exploitation				
IATP (A)	15 302 108		12 628 110	12 628 110
Ventes de marchandises	58 221		73 177	73 177
Production vendue (biens & services)(a)	42 809 041		43 519 078	43 519 078
Sous-total (B)- Montant net du chiffre d'affaires(b) dont à l'exportation :	42 867 262	-	43 592 255	43 592 255
Production stockée(c)	-		-	-
Production immobilisée	243 000		315 523	315 523
Ressources d'origine publique & subv.d'exploit.	7 311 392		7 382 550	7 382 550
Reprises s/provisions(& amort.)	1 717 044		6 979 672	6 979 672
Transfert de charges	395 704		28 642	28 642
Autres produits	427 014		372 335	372 335
Contributions reçues des autres services	-		-	-
Sous-total (C)	10 094 153	-	15 078 721	15 078 721
TOTAL (A+B+C) = I	68 263 523	-	71 299 085	71 299 085
Q/parts de résultat sur opér.faites en commun(II)	-		-	-
Produits financiers				
de participation (2)	13 545 531		20 383 121	20 383 121
d'autres val.mobilières & créances de l'actif immob.(2)	490		111 357	111 357
Autres intérêts et produits assimilés(2)	2 278 248		1 146 013	1 146 013
Reprises sur provisions	-		5 449	5 449
Transferts de charges	-		-	-
Différences positives de change	3 175		753	753
Produits nets de cessions valeurs mob.de placement	-		-	-
TOTAL III	15 827 444	-	21 646 692	21 646 692
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	199 612		90 744	90 744
Cessions d'éléments d'actif *	238 982		486 224	486 224
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	726 629		416 162	416 162
Autres produits exceptionnels *	2 500 742		2 748 623	2 748 623
Sur opérations en capital	3 466 352		3 651 009	3 651 009
Reprises sur provisions	-		-	-
Transferts de charges	-		-	-
Total (IV)	3 665 964	-	3 741 753	3 741 753
Total des produits (I+II+III+IV)	87 756 931	-	96 687 530	96 687 530
Solde débiteur - perte (3)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	87 756 931	-	96 687 530	96 687 530

ENSEMBLE DE LA CHAMBRE
ANNEE 2018
SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF		Exercice 2018			Exercice 2017
		Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Actif Immobilisé	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de recherche & de développement	366 682	356 286	10 396	24 894
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	17 632 159	16 689 217	942 942	1 219 411
	Fonds commercial (1)	0	-	0	68 602
	Autres	-	-	-	-
	Avances & acomptes	15 539	-	15 539	-
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	1 560 884	38 050	1 522 834	1 526 205
	Constructions	24 646 873	17 261 734	7 385 139	7 315 494
	Installations techniques, matériel & outillage industriel	3 241 733	2 394 387	847 346	1 800 862
	Autres	6 157 814	5 144 875	1 012 939	1 223 782
	Immobilisations corporelles en cours	4 020 913	-	4 020 913	1 447 677
	Avances & acomptes	254 389	-	254 389	97 064
	Immobilisations mises en concession	120 168 455	63 379 051	56 789 404	62 491 261
	Immobilisations financières (2) :				
	Participations	53 052 729	818 123	52 234 606	34 111 041
	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	7 582 330	-	7 582 330	10 143 574
	Prêts	1 142 192	-	1 142 192	1 134 494
Prêts et avances interservices accordés	-	-	-	-	
Autres	106 589	-	106 589	26 623	
	Total I	239 949 282	106 081 723	133 867 559	122 630 984
Actif circulant	Stocks et en cours :				
	Matières premières & autres approvisionnements	-	-	-	-
	En-cours de production (biens et services)	6 344 091	-	6 344 091	624 337
	Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
	Marchandises	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes	30 388	-	30 388	20 668
	Créances (3) :				
	Créances clients et comptes rattachés	9 840 881	993 712	8 847 169	8 690 693
Autres	13 852 492	-	13 852 492	5 080 437	
Valeurs mobilières de placement	12 816 400	573 477	12 242 923	16 320 863	
Disponibilités	27 066 924	-	27 066 924	49 108 895	
comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	393 660		393 660	606 894
	Total II	70 344 837	1 567 189	68 777 647	80 452 788
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
	Primes de remboursement des obligations (IV)	-		-	-
	Ecart de conversion Actif (V)	-		-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	310 294 118	107 648 912	202 645 207	203 083 772

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**ENSEMBLE DE LA CHAMBRE
ANNEE 2018
SITUATION PATRIMONIALE**

PASSIF		Exercice 2018	Exercice 2017	
Capitaux propres	Apports	10 823 941	11 123 418	
	Ecart de réévaluation(a)	-	-	
	Réserves :			
	Réserves règlementaires	-	-	
	Autres	-	-	
	Report à nouveau(b)	101 788 954	94 131 464	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)(c)	16 021 042	8 025 516	
	Subventions d'investissement	1 872 176	2 149 719	
Provisions règlementées	-	-		
Total I		130 506 114	115 430 117	
Autres fonds propres	Droits du concédant	15 552 695	16 012 890	
	Total I bis		15 552 695	16 012 890
Fonds Effort de construction	Fonds issus du versement des employeurs à l'effort de construction :			
	Fonds sous forme de subvention	-	-	
	Fonds sous forme de prêts	-	-	
	Fonds en vue de souscriptions de titres	-	-	
Total I ter		-	-	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	2 491 750	3 978 279	
	Provisions pour charges	6 750 470	8 349 536	
	Total II		9 242 220	12 327 815
Dettes (1)(e)	Emprunts obligataires	-	-	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 329 111	16 488 475	
	Emprunts et dettes financières diverses	206 270	255 552	
	Prêts et avances interservices reçus			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	202 438	388 692	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés(d)	8 264 798	10 029 371	
	Dettes fiscales et sociales	7 527 962	6 758 951	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 636 505	12 332 323	
	Autres dettes	7 743 099	8 970 877	
comptes de régularisation (1)	Produits constatés d'avance	5 433 993	4 088 708	
	Total III		47 344 177	59 312 950
	Ecart de conversion passif (IV)	-	-	
TOTAL GENERAL (I+I bis+I ter+II+III+IV)		202 645 207	203 083 772	
(a) Dont à plus d'un an				
Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		-	-	



CCI NICE CÔTE D'AZUR

ANNEXE RELATIVE A L'ANNEE 2018
Exercice clos le 31/12/2018

I) FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES : **5**

A - FAITS CARACTERISTIQUES **5**

A-1. FIN DE LA CONCESSION DU PORT DE VILLEFRANCHE 5

A-2. VAUBAN 21 : CAPITALISATION COMPLEMENTAIRE 6

A-3. PORT DE CANNES - LITIGE BOUYGUES 6

A-4. CCART 6

A-5. DIVIDENDES SA ACA ET PRODUITS DE PLACEMENT 7

A-6. FISCALISATION DES PORTS AU 01 JANVIER 2018 7

A-7. IFAERO 7

A-8. CMAC 7

A-9. CAMPUS 7

A-10. SCI ISN 7

A-11. PORT DE NICE – TRAVAUX PARKING LYMPIA 7

B - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES **8**

B-1. PRINCIPES COMPTABLES 8

B-2. REGLES ET METHODES COMPTABLES 8

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN : **11**

A - COMPTES D'ACTIF : **11**

A.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 11

A.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES 11

A.3 ETAT DES CREANCES 13

A.4 VALEURS MOBILIERES 14

A.5 DISPONIBILITES 15

A.6 COMPTES DE REGULARISATION (CHARGES CONSTATEES D'AVANCE) 16

B - COMPTES DE PASSIF : **16**

B.1 CAPITAL SOCIAL 16

B.2 SUBVENTIONS ET AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS 17

B.3 AUTRES FONDS PROPRES	18
B.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES	19
B.5 PROVISIONS POUR CHARGES	19
B.6 ETAT DES DETTES FINANCIERES	23
B.7 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23
B.8 DETTES FISCALES ET SOCIALES	24
B.9 DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	25
B.10 AUTRES DETTES	25
B.11 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	26
III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	27
A - PRODUITS D'EXPLOITATION	27
A.1. PRESTATIONS DE SERVICES ET VENTES DE MARCHANDISES	27
A.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	28
B - CHARGES D'EXPLOITATION	29
B.1 DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	29
B.2 DETAIL DES IMPOTS ET TAXES	30
B.3 DETAIL DES SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DE PERSONNEL	30
B.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	31
B.5 AUTRES CHARGES	31
C. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	31
C.1 LES PRODUITS FINANCIERS	31
C.2 LES CHARGES FINANCIERES	32
D. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	33
D.1 LES PRODUITS EXCEPTIONNELS	33
D.2 LES CHARGES EXCEPTIONNELLES	33
E. IMPOTS SUR LES BENEFICES	34
IV) AUTRES INFORMATIONS :	36
A - ENGAGEMENTS HORS BILAN	36

A.1 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (ANCIENNEMENT DIF)	36
A.2 ENGAGEMENTS REÇUS ET LIES A L'APPORT PARTIEL D'ACTIFS	36
ACA A.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET LIES A LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA SA	36
A.4 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN	36
<u>ANNEXE 1</u>	38
DETAIL DES PARTICIPATIONS (BRUT) AU 31/12/2018 EN €	38
DETAIL DES PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2018	39
<u>ANNEXE 2</u>	40
DETAIL DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2018	40
DETAIL DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018	40

I) FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES :

A - FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de la Chambre de Commerce et d'Industrie correspond à l'agrégation des bilans de chacun des services prévus par le code de commerce (Art. A712-26 C. Com) dont les activités sont très différentes :

- Service Général, (incluant la Direction Appui aux Entreprises et aux Territoires ainsi que les Directions support),
- Service Formation (Enseignement, Formation et Apprentissage) : I.S.N., I.F.A (dont CFA auto et INB), IFPS (dont IFPS FPC), IFAERO et D.F.P.A (dont ICS),
- Service Ports : Concession des Ports de Nice, Cannes, Golfe Juan, ainsi que la Direction des Ports,
- Service Aménagement : P.A.L (Parc d'Activité Logistique),
- Service Divers : Mise à Disposition personnel ACA (jusqu'en juin 2018),

Ces services comprennent des activités gérées en direct et d'autres faisant l'objet de contrats de concession. Ils sont soumis à des régimes fiscaux différents.

Au cours de l'exercice 2018 et dans les exercices précédents, sont intervenus divers faits importants ayant une incidence sur les comptes :

- Fin de la concession du Port de Villefranche (§ A-1)
- Vauban 21 : Capitalisation complémentaire (§ A-2)
- Port de Cannes – litige Bouygues (§ A-3)
- CCART (§ A-4)
- Dividendes SA ACA et produits de placement (§ A-5)
- Fiscalisation des Ports au 01 janvier 2018 (§ A-6)
- IFAERO (§ A-7)
- CMAC (§ A-8)
- Campus (§ A-9)
- SCI ISN (§ A-10)
- Port de Nice – Travaux parking Lympia (§ A-11)

A-1. FIN DE LA CONCESSION DU PORT DE VILLEFRANCHE

Rappel : Le contrat de mise en concession est arrivé à son terme le 31 décembre 2017. Il n'a pas été renouvelé, l'exploitation a été reprise par le Conseil Départemental l'autorité déléguée.

Les comptes 2018 ont donc enregistré les opérations résiduelles et le décompte général de la concession a été établi en 2019. Le Conseil Départemental a établi le 11/01/2019 le titre de recettes correspondant au fonds de roulement de concession, soit 512 405€.

A-2. VAUBAN 21 : CAPITALISATION COMPLEMENTAIRE

Depuis le 1er janvier 2017, la CCI et ses partenaires ont repris la gestion du Port Vauban (SAS VAUBAN 21)

En 2018, la SAS a dû poursuivre les travaux d'urgence engagés et lancer les chantiers prévus à la DSP.

Il a été décidé d'établir avec la SAS Vauban une convention de prestation de services. Cette convention, d'une durée de 5 ans, a fait l'objet de facturations par la CCI en 2017 d'un montant de 600 K€ et en 2018 d'un montant de 592 K€. Ces contrats de service ont fait l'objet d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 1 M€ par la CCI de Nice (600 k€ concernant 2017 et 440 k€ pour 2018).

Les instances des actionnaires ont approuvé la nécessité de procéder à une augmentation de capital afin de doter la structure des moyens nécessaires à son exploitation et au respect du contrat de délégation de service public. Une capitalisation complémentaire de 25 M€ a donc été lancée en décembre 2018. La CCI a versé la totalité de sa part, soit 12.75 M€.

A-3. PORT DE CANNES - LITIGE BOUYGUES

En date du 21 décembre 2018, un protocole d'accord transactionnel a été signé entre la CCINCA-Port de Cannes et la société Bouygues Travaux Publics Régions France mettant ainsi fin au litige qui opposait les deux parties depuis 2014. En conséquence, la CCI NCA a comptabilisé et payé à la société Bouygues un montant total de travaux supplémentaires de 1,258 M€ et a versé à ladite société un montant d'intérêts moratoires de 442 K€.

A-4. CCART

Compte tenu des éléments du projet de loi de finances pour 2018 et 2019 prévoyant une baisse importante de TFC (plafonnement TACVAE), il a été décidé au quatrième trimestre 2017 et au premier trimestre 2018 d'accepter un certain nombre de départs en rupture conventionnelle selon les modalités spécifiques prévues au statut du personnel des CCI (Cessation d'un Commun Accord de la Relation de Travail).

Comme cela avait été pratiqué en 2015 avec le Plan d'Emploi Consulaire, le coût total des départs a fait l'objet d'une comptabilisation en charges exceptionnelles en 2017 et dans les comptes 2018. Conformément à la recommandation du réseau, au PCG et à l'avis CNC sur les passifs, la décision constitue une obligation sans contrepartie vis-à-vis des salariés dont le fait générateur justifie l'enregistrement d'une charge et d'une dette dans les comptes de l'exercice 2018 pour le personnel bénéficiant des dispositions, après accord du Président, à la date d'arrêté des comptes.

Dans la mesure où l'incidence financière correspond à un dispositif exceptionnel et non pas la conséquence d'une exploitation normale, il a été constaté la charge correspondante (369 k€) en charges exceptionnelles.

A-5. DIVIDENDES SA ACA ET PRODUITS DE PLACEMENT

La SA Aéroports de la Côte d'Azur a procédé à une distribution de dividendes de son résultat 2017 et de ses réserves. La part revenant à la CCI de Nice s'élève à 20,128 M€ perçus en 2018 soit une augmentation d'environ 50% par rapport à 2017 qui enregistrait un dividende perçu de 13,5 M€.

A-6. FISCALISATION DES PORTS AU 01 JANVIER 2018

Au 1er janvier 2018 et pour se conformer aux règles communautaires, la France a mis fin à l'exonération d'impôts sur les sociétés bénéficiant aux ports.

Il a donc été décidé de procéder à la constitution de provisions pour renouvellement des biens apportés par le concessionnaire, cette provision ayant un impact sur le résultat fiscal.

Cette provision a été calculée en fonction d'une valeur estimée de renouvellement du bien (valeur s'appuyant sur les tables INSEE d'évolution des coûts) et sur des biens renouvelables avant la fin de concession et inscrits au Plan Prévisionnel d'Investissement.

Parallèlement, il a été procédé à la reprise des provisions antérieurement constituées et qui ne faisaient plus l'objet de suivi de validité.

A-7. IFAERO

L'IFAERO enregistrant depuis plusieurs années une baisse d'activité et des déficits, il avait été décidé de procéder à l'arrêt de l'activité et à la vente du simulateur de vol, vente qui a été effective le 04/09/2018. Nous restons toutefois locataires du hangar qui fait l'objet d'une sous-location au nouvel acquéreur.

A-8. CMAC

En tant d'établissements publics administratifs de l'Etat, les CCI relevaient jusqu'à ce jour du dispositif d'auto-assurance du risque chômage et en avaient confié la gestion à la CMAC, association de droit privée, à laquelle elles cotisaient et qui était chargée de verser les allocations chômage aux collaborateurs des CCI privés d'emploi et ce conformément aux règles de l'UNEDIC.

Pour des raisons juridiques, il a été mis fin à ce dispositif de mutualisation. Les CCI devenant leur propre assureur, une provision pour risques et charges, calculée sur la base des données transmises par la CMAC et avec l'appui d'un actuariaire. (*cf provision paragraphe B.5.4*)

A-9. CAMPUS

Les travaux sont maintenant bien engagés. Une première remontée des dépenses a été faite en septembre pour 1M€ ; le dossier a été validé par la Métropole.

A-10. SCI ISN

En juillet 2018 a été créée une nouvelle SCI, la SCI ISN, détenue à 80% par la CCI NCA et à hauteur de 20% par la SCI du PAL. Le capital social de la SCI ISN est de 7,680 M€. En septembre 2018, cette SCI a fait l'acquisition du bâtiment ISN.

A-11. PORT DE NICE – TRAVAUX PARKING LYMPIA

Le groupement attributaire du marché a réclamé la condamnation de la CCI à la somme de 19 403 927 TTC en principal et hors intérêts, dont la somme de 14 769 694 € réclamée par la société Pizzarotti seule. Ces demandes sont contestées par la CCINCA. A titre reconventionnel, la CCINCA sollicite la condamnation des membres du groupement à lui verser la somme de 60 533 710€.

Cette affaire fait l'objet actuellement de plusieurs instances en cours : au fond, devant le TA de Nice ainsi qu'une expertise judiciaire depuis le 18 janvier 2017 afin d'apprécier les désordres, non-çons et malfaçons dont est affecté le parc de stationnement.

Au vu des éléments apportés par nos conseils et en fonction de l'avancée des instances en cours et de l'expertise judiciaire, la CCI a décidé de ne pas retenir de provisions pour risques et litige.

B - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

B-1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie sont tenus conformément à la circulaire ministérielle n°1111 du 31 mars 1992 et aux textes la complétant tels que la norme 4.8 adopté par l'ACFCI.

Les comptes ont été établis dans le respect des principes de :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables

B-2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

B-2.1 LES IMMOBILISATIONS (DISTINCTION PAR NATURE, COMPTABILISATION ET CONSTATATION DES AMORTISSEMENTS OU DEPRECIATION) :

Du fait de la variété des établissements gérés par la CCI, les immobilisations sont classées en trois catégories :

- Immobilisations appartenant en propre
- Constructions sur sol d'autrui
- Immobilisations des concessions

B-2.1.1 IMMOBILISATIONS APPARTENANT EN PROPRE (COMPTES 21 HORS COMPTES 214) :

Elles correspondent aux immobilisations des établissements ci-après :

- Service Général (qu'elles soient situées au Siège de la CCI ou dans les autres sites)
- PAL
- DFPA

Ces immobilisations sont amorties linéairement à compter de leur date de mise en service (en fonction d'une durée d'utilisation de ces biens et avec un prorata temporis calculé sur la 1^o année d'utilisation).

B-2.1.2 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI (COMPTES 214) :

Ces comptes regroupent les investissements effectués dans les établissements ci-après :

ISN (suite à la nouvelle convention les dotations aux amortissements des immobilisations ont été revues afin de se conformer à la durée d'utilisation)

IFA (dans cet établissement, les amortissements des extensions réalisées ont été pratiqués en fonction de la durée du bail accordé sur le bâtiment, celle-ci a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021).

B-2.1.3 IMMOBILISATIONS DES CONCESSIONS :

Les immobilisations des services gérés en concessions au risque du concédant (Ports de Nice, Cannes et Golfe Juan) sont regroupées dans les comptes 22 ; elles comprennent :

B-2.1.3.1 Immobilisations mises en concession par le concédant (comptes 221) :

Elles comprennent les terrains et diverses constructions existantes dans les Ports lors de l'attribution des concessions ou mis en concession par le concédant pendant la durée de la concession.

La mise en concession de ces immobilisations a fait naître un « droit du concédant » (d'un montant équivalent à celui des immobilisations concernées) constaté au passif du bilan (compte 229)

Ces immobilisations et le droit du concédant font l'objet chaque année de la constatation d'une dépréciation ; cette dépréciation est calculée linéairement sur tous les biens « amortissables » en fonction de la durée prévue d'utilisation (sans tenir compte de la date de fin de concession).

La dépréciation est comptabilisée (sans incidence sur le compte de résultat) dans des comptes spécifiques (comptes 282 1 en actif soustractif du bilan avec une contrepartie d'égal montant au débit du compte 229 18 « droit du concédant » au passif du bilan).

B-2.1.3.2 Immobilisations mises en concession par le concessionnaire (comptes 222 à 225) :

Ces immobilisations reçoivent un traitement comptable différent selon qu'elles soient ou non renouvelables et que leur renouvellement intervienne ou non avant la fin de concession :

*Immobilisations non renouvelables avant la fin de la concession :

Aucun amortissement technique n'est pratiqué sur ces immobilisations.

Un amortissement pour dépréciation est calculé en fonction de la durée d'utilisation de ce bien ; il est comptabilisé dans des comptes spécifiques (comptes 282 5 en actif soustractif du bilan avec une contrepartie d'égal montant au débit du compte 229 51 « droit du concédant » au passif du bilan).

Un amortissement de caducité, dit "amortissement de caducité dernier bien", calculé sur le montant financé par le concessionnaire est pratiqué de manière linéaire sur les durées restant à courir avant la fin de la concession ; cet amortissement est comptabilisé au crédit du compte 229 52 « droits du concédant au titre des amortissements de caducité » par le débit d'un compte 682 11.

*Immobilisations renouvelables avant la fin de la concession :

Un amortissement technique est pratiqué sur ces immobilisations ; il est basé sur la durée d'utilisation de ces biens à compter de leur date de mise en service (prorata temporis calculé la 1^o année d'utilisation).

B-2.2 LES FONDS DE CONCOURS :

Les participations au financement des infrastructures (fonds de concours) versées par le concessionnaire au concédant sont normalement assimilées à un droit d'utilisation et d'exploitation des installations portuaires dont le concessionnaire attend des avantages économiques futurs. A ce titre, elles constituent un élément d'actif incorporel amortissable.

B-2.3 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

Les subventions d'investissements sont versées par l'Etat ou des Collectivités territoriales dans le but de participer au financement de certaines immobilisations. Ces subventions font l'objet d'une reprise annuelle neutralisant l'incidence sur le résultat de la quote-part d'amortissement correspondant à la fraction des biens financée par ces subventions.

B-2.4 LITIGES :

Comme les années précédentes, seuls les litiges qui, de l'avis de nos conseils présentent un risque pour la CCI, ont été provisionnés.

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN :

A - COMPTES D'ACTIF :

A.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

On trouvera le détail des immobilisations et des amortissements de l'ensemble de la CCI en annexe 2.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Il n'a pas été détecté d'indice de perte de valeur et aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Toutefois, pour certaines immobilisations mises en concession par le concessionnaire, il a été mis à jour la provision pour renouvellement dont le suivi de la comptabilisation avait été abandonné. La méthode de calcul a été détaillée plus haut (§ A-6)

A.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A.2.1 PARTICIPATIONS FINANCIERES ET AUTRES TITRES :

Etablissements (k€)	Valeurs brutes 31/12/17	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 31/12/18
Titres de participations				
Service général	34 087	18 910	11	52 986
Port de Nice	25	0	0	25
Port de Golfe Juan	17	0	0	17
Autres actions				
Service général	5	16	0	22
Port de Nice	3	0	0	3
TOTAL	34 138	18 926	11	53 053

L'augmentation de 18 926 k€ concerne la libération du capital de la SCI ISN pour 6 144 k€, la hausse de la participation au capital de CCI Finance pour 16 k€, l'augmentation de capital de la SAS VAUBAN 21 pour 12 750 k€ et la souscription d'actions PARLONIAM SA pour 16 k€.

La diminution de 11 k€ concerne la sortie des titres du GEIE EUROGIN (régularisation du désistement de la CCI suivant AG du 22/03/2016).

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée lorsque la situation nette comptable est inférieure au prix de revient. On trouvera en annexes 1 et 1 bis le détail des participations et des provisions précitées.

Les autres titres immobilisés sont constitutifs de droits détenus par les établissements en couverture des engagements sociaux.

Conformément à la réglementation comptable, la CCI a décidé de d'affecter en titres immobilisés autres que des titres de participations, une partie de ses placements dans l'intention de les conserver durablement en vue de couvrir ses engagements de retraite et assimilés.

A.2.2 PRETS :

Solde par Etablissements (K€)	31/12/17	Augmentations	Diminutions	31/12/18
Service général	444	0	0	444
DFPA	50	0	0	50
IFA	0	0	0	0
ISN	75	0	0	75
CFA Auto Automobile	72	0	0	72
IFAERO	3	0	0	3
IFPS	4	0	0	4
MAD ANCA	294	0	0	294
MAD ACM	22	0	0	22
PAL	2	0	0	2
Direction des Ports	37	5	0	43
Port de Nice	48	6	0	54
Port de Villefranche Darse	13	2	15	0
Port de Cannes	54	8	0	61
Port de Golfe-Juan	15	2	0	17
TOTAL	1 134	22	15	1 142

La majeure partie de ces montants correspond à des prêts consentis au LOGIAM dans le cadre du versement au titre de l'effort construction.

	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Prêts LOGIAM	1 139 694 €	0 €	1 139 694 €

A.3 ETAT DES CREANCES

A.3.1. CREANCES CLIENTS :

Etablissements (k€)	Créances clients non douteux	Créances clients en douteux	Provisions sur créances douteuses	Montants des créances nettes
Service général	2 509	18	9	2 518
DFPA	317	5	5	317
IFA Automobile	117	3	3	117
ISN	1 066	86	46	1 106
CFA Auto Automobile	85	6	6	85
IFAERO	10	197	191	16
IFPS FPC	229	6	6	229
IFPS	43	5	5	43
MAD ANCA	689	0	0	689
MAD ACM	6	0	0	6
PAL	0	130	119	11
Direction des Ports	106	0	0	106
Port de Nice	3 051	66	59	3 058
Port de Villefranche Darse	0	0	0	0
Port de Cannes	470	513	495	488
Port de Golfe-Juan	29	62	52	39
Parking Pantiero	19	0	0	19
TOTAL	8 745	1 096	994	8 847

Les créances clients sont normalement à échéance inférieure à un an. La CCINCA pratique la déchéance du terme.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Sauf cas particuliers, les provisions pour créances douteuses représentent dans la majorité des cas 100 % des montants HT des factures dues par les clients (pour les établissements qui sont soumis à la TVA) ou des montants dus (en suspension de taxe pour les établissements d'enseignement et de formation par exemple).

A.3.2 AUTRES CREANCES

Le poste « autres créances » regroupe notamment :

- Les subventions à recevoir des collectivités territoriales,
- Les comptes de TVA présentant un solde débiteur,
- Les avances en compte courant faites à nos filiales ou à d'autres organismes,
- Les produits à recevoir liés au personnel (remboursements de sécurité sociale au titre des indemnités journalières, mutuelle etc...) ou solde de TFC.

Le détail par établissement des autres créances se présente comme suit :

Etablissements (K€)	Montants bruts	A moins d'un an	A plus d'un an
Service général	11 446	11 446	
DFPA	58	58	
ISN	12	12	
CFA Auto Automobile	154	154	
IFAERO	9	9	
IFPS	63	63	
MAD ANCA	13	13	
MAD ACM	3	3	
PAL	220	220	
Direction des Ports	296	296	
Port de Nice	510	510	
Port de Villefranche Darse	84	84	
Port de Cannes	798	798	
Port de Golfe-Juan	167	167	
Parking Pantiero	19	19	
TOTAL	13 852	13 852	

Pour mémoire, les autres créances s'élevaient à 8 994 k€ en 2017.

En 2018, sur le Service Général, les autres créances comprennent notamment l'avance en compte courant faite à la SCI CAMPUS pour 8 500 k€.

A.4 VALEURS MOBILIERES

Une provision pour dépréciation de valeurs mobilières de placement est constatée dès lors que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable et s'il n'existe pas de garantie de capital.

Certains produits structurés peuvent avoir une valeur « marché » en fin d'exercice inférieure à leur valeur (moins-value latente), mais ceux-ci bénéficient d'une garantie en capital in fine.

Par principe de précaution, il a toutefois été constaté dans les comptes 2018 une provision à hauteur des moins-values latentes soit 573 k€.

Etablissements (K€)	Contrat de Capitalisation	Obligations	TOTAL
IFA Automobile	77	144	221
ISN	459	856	1 315
IFPS	64	119	183
Port de Nice	2 240	2 731	4 971
Port de Cannes	2 255	2 750	5 005
Port de Golfe-Juan	505	616	1 122
TOTAL	5 600	7 216	12 816

A.5 DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est unifiée pour l'ensemble du groupe CCI. Après annulation des comptes internes de liaison, le détail des soldes bancaires par établissement se présente ainsi :

Etablissements (K€)	Disponibilités
Service général	1 180
DFPA	-305
IFA Automobile	674
ISN	4 255
CFA Auto Automobile	-405
IFAERO	-1 494
IFPS FPC	-11
IFPS	422
MAD ANCA	-31
MAD ACM	-5
PAL	-4 107
Direction des Ports	1 159
Port de Nice	11 125
Port de Villefranche Darse	735
Port de Cannes	-1 354
Port de Golfe-Juan	2 744
Parking Pantiero	12 483
TOTAL	27 067

A.6 COMPTES DE REGULARISATION (CHARGES CONSTATEES D'AVANCE)

Etablissements (k€)	Montants au	Montants au
	31/12/17	31/12/18
Service général	266	107
DFPA	135	133
IFA	4	5
ISN	101	84
CFA Automobile	10	14
IFAERO	10	0
IFPS	28	12
Direction des Ports	18	6
Port de Nice	22	21
Port de Villefranche Darse	0	0
Port de Cannes	9	9
Parking Pantiero	0	0
Port de Golfe-Juan	3	4
TOTAL	607	394

Ces charges constatées d'avance comprennent la part non rattachable à l'exercice 2018 sur les contrats de maintenance, différents abonnements, loyers et charges de Nice Premium, ou assurance.

B - COMPTES DE PASSIF :

B.1 CAPITAL SOCIAL

Les Chambres de Commerce et d'Industrie ne possèdent pas de capital ; on retrouve donc sous cette appellation générique les écarts d'ouverture constatés en 1992 lors de la mise en place de la circulaire 1111.

Etablissements (k€)	31/12/17	31/12/18
Service général	8 859	8 859
Port de Nice	-1 019	-1 019
Port de Villefranche Darse	299	0
Port de Cannes	1 578	1 578
Port de Golfe-Juan	1 405	1 405
TOTAL	11 123	10 824

B.2 SUBVENTIONS ET AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS

Les subventions d'investissement sont amorties de manière linéaire au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Etablissements (k€)	Subventions		Amortissements de l'exercice	Subventions nettes fin d'exercice
	31/12/17	31/12/18		
Service général	101	101	59	42
DFPA	7	1	0	1
IFA Automobile	1 858	1 858	1 809	49
ISN	31	32	28	4
CFA Auto Automobile	1 778	1 911	1 318	593
IFAERO	0	0	0	0
IFPS	240	231	188	43
Port de Nice	1 151	1 151	726	425
Port de Villefranche Darse	1 384	0	0	0
Port de Cannes	6 495	6 495	6 219	276
Port de Golfe-Juan	2 019	2 019	1 581	438
TOTAL	15 065	13 800	11 927	1 872

B.3 AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres ci-dessous ne concernent que les concessions (ports) ; ils permettent de constater dans le compte 229 « Droits du concédant » à la fois les apports du concédant et les contreparties des amortissements effectués (de caducité et pour dépréciations sans incidence sur le compte de résultat) dans les différentes concessions.

Classe 229 (en k€)	31/12/17	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/18
Port de Nice				
Apports du concédant HT	58			58
Amortissement apport concédant	-58			-58
Dépréciation apports concessionnaire	-1 298		168	-1 466
Amortissement caducité	1 726	174		1 899
<i>TOTAL Port de Nice</i>	<i>428</i>	<i>174</i>	<i>168</i>	<i>433</i>
Port de Villefranche				
Apports du concédant HT	3 627		3 627	
Amortissement apport concédant	-3 627	3 627		
Dépréciation apports concessionnaire	-1 561	1 561		
Amortissement caducité	4 418	720	-5 138	
<i>TOTAL Port de Villefranche</i>	<i>2 857</i>	<i>5 908</i>	<i>-1 511</i>	
Port de Cannes				
Apports du concédant HT	552			552
Amortissement apport concédant	-552			-552
Dépréciation apports concessionnaire	-9 981	20	2 129	-12 090
Amortissement caducité	21 764	4 368	-47	26 085
<i>TOTAL Port de Cannes</i>	<i>11 783</i>	<i>4 388</i>	<i>2 082</i>	<i>13 995</i>
Parking Pantiero				
Dépréciation apports concessionnaire	-40		40	-80
Amortissement caducité	61	63		124
<i>TOTAL Parking Pantiero</i>	<i>21</i>	<i>63</i>	<i>40</i>	<i>44</i>
Port de Golfe Juan				
Apports du concédant HT	884			884
Amortissement apport concédant	-884			-884
Dépréciation apports concessionnaire	-1 351	1	172	-1 522
Amortissement caducité	2 276	329	-2	2 602
<i>TOTAL Port de Golfe Juan</i>	<i>925</i>	<i>329</i>	<i>169</i>	<i>1 080</i>
TOTAL	16 013	10 862	948	15 553

B.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES

Les provisions pour risques et litiges correspondent aux litiges pour lesquels la CCI se trouve en position de « défendeur ». Les informations concernant des litiges avec des fournisseurs ou des tiers ne sont pas détaillées dans cette annexe par souci de confidentialité.

Provisions (k€)	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES	31/12/18
Ensemble des établissements	3 978	276	1 762	2 492

Comme indiqué plus haut, les provisions constatées correspondent à l'estimation du risque encouru par la CCI ajusté selon l'évolution du litige à la date d'arrêté.

B.5 PROVISIONS POUR CHARGES

Les provisions pour charges dont le détail par établissements se trouve ci-après, comprennent les provisions pour charges de personnels : la provision pour indemnité de fin de carrière (§ B.5.1), la provision pour allocation d'ancienneté (§ B.5.2) et la provision pour allocation perte d'emploi (§ B.5.4).

Elles comprennent de plus, pour les concessions, les provisions pour renouvellement détaillées ci-après (§ B.5.3).

Nature en K€uros	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES	31/12/18
		2018	2018	
Provision Indemnité Fin de Carrière	3 067	105	325	2 847
Provision Allocation Perte Emploi		2 785		2 785
Provision Allocation ancienneté	545	26	37	534
Provisions Renouvellement	4 738	584	4 738	584
TOTAL	8 350	3 501	5 100	6 750

B.5.0 PROVISIONS PAR ETABLISSEMENTS :

Etablissements	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES	31/12/18
Service général	1 628	2 368	249	3 747
DFPA	238		67	171
ISN	257	6	2	260
CFA Auto	393		7	386
IFA	13	18		32
IFAERO	38		22	15
IFPS	91	14		105
Direction des Ports	334	266	1	599
Port de Nice	3 658	338	3 406	591
Port de Cannes	1 165	440	887	719
Port de Cannes	535	50	460	125
TOTAL	8 350	3 501	5 100	6 750

B.5.1 COMPTABILISATION DES INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE :

La CCI a constaté à compter de l'exercice 2012 ses engagements de retraite envers ses salariés. Cet engagement concerne le versement d'une allocation de fin de carrière (entre un et quatre mois de salaires selon l'ancienneté des personnels statutaires ou 0,13 mois par année d'ancienneté pour le personnel SIC des concessions portuaires).

Les modalités de calcul de cet engagement concernant le personnel mis à disposition de la CCIT ont été confiées à un actuair e et uniformisées au niveau régional par la CCIR qui est l'employeur depuis le 1^{er} janvier 2013. Le mode de calcul de l'engagement relatif au personnel SIC des concessions portuaires est resté inchangé.

L'actualisation au 31/12/2018 du calcul de ces indemnités conduit à l'estimation d'un engagement (valeur actualisée de l'obligation) de 3 M€.

Etablissements (k€)	31/12/17	Dotation 2018	Reprise 2018	31/12/18
Service Général	1 414	0	226	1 188
DFPA	202	0	64	138
INB	11	15	0	27
ISN	213	6	0	219
CFA Auto	334	0	4	331
IFAERO	31	0	17	14
IFPS	80	13	0	92
Direction des Ports	257	17	0	274
Port de Nice	233	0	14	219
Port de Villefranche Darse	0	0	0	0
Port de Cannes	234	42	0	277
Port de Golfe-Juan	58	12	0	70
TOTAL	3 067	105	325	2 847

Le calcul intègre les hypothèses suivantes :

Pour les personnels mis à disposition par la CCIR

- ✓ Taux d'actualisation 1,60% (selon recommandations de l'ANC taux basé sur les taux des obligations à LT du secteur privé de grande qualité).
- ✓ Taux de charges sociales : 59.00%
- ✓ Taux de mobilité du personnel : de 0 à 9% selon loi de mobilité.
- ✓ Age de départ à la retraite : Il est supposé que les salariés partiront volontairement à la retraite dès qu'ils pourront liquider leurs pensions CNAV / ARRCO / AGIRC sans abattement. Cet âge a été déterminé à partir d'une hypothèse d'âge de début de carrière et des conditions de départs.
- ✓ Age de début de carrière : 23 ans pour les cadres et 21 ans pour les non-cadres.
- ✓ Taux de revalorisation des salaires : 1,32 % sans distinction cadres et non cadres.
- ✓ Taux de mortalité selon la table INSEE TD/TV 12-14.

Pour les personnels SIC des concessions :

- ✓ Taux d'actualisation 1,60% (selon recommandations de l'ANC taux basé sur les taux des obligations à LT du secteur privé de grande qualité).
- ✓ Taux d'inflation : 1.75%
- ✓ Taux de charges sociales : 58.00%

- ✓ Taux de mobilité du personnel : de 0 à 9% selon loi de mobilité.
- ✓ Age de départ à la retraite : Il est supposé que les salariés partiront volontairement à la retraite dès qu'ils pourront liquider leurs pensions CNAV / ARRCO / AGIRC sans abattement. Cet âge a été déterminé à partir d'une hypothèse d'âge de début de carrière et des conditions de départs.
- ✓ Age de début de carrière : 23 ans pour les cadres et 21 ans pour les non-cadres.
- ✓ Taux de revalorisation des salaires : 1,50 % sans distinction cadres et non cadres.
- ✓ Taux de mortalité selon la table INSEE F 2011-2013.

B.5.2 COMPTABILISATION DES ALLOCATIONS POUR ANCIENNETE :

Les engagements liés aux Médailles du travail ont fait l'objet, à compter du 1/1/2004, d'une provision au regard des normes comptables et fiscales françaises. A compter de l'exercice clos au 31/12/12, l'estimation de l'engagement est établi selon le rattachement au statut du personnel des CCI ou à l'accord local du personnel SIC des concessions.

Pour ce qui concerne la CCI, l'article 22 du statut des personnels prévoit le versement d'une allocation d'ancienneté après 20, 25, 30, 35 et 40 ans au service des CCI ; cette allocation peut être assimilée aux médailles du travail.

Pour le personnel SIC des concessions portuaires, l'accord local prévoit conformément à la convention collective l'attribution de la médaille d'honneur du travail et versement d'une gratification pour la médaille d'argent, de vermeil, d'or ou de grand or.

Au 31/12/2018, le montant actualisé de la provision pour l'ensemble des personnels s'élève, selon détail ci-après, à 534 K€. De la même manière que les IFC, le calcul de cet engagement concernant le personnel mis à disposition de la CCIT a été confié à un actuair et uniformisé au niveau régional.

La provision est calculée avec un taux de revalorisation de 0,5% de l'allocation basée sur la valeur du point (4,666 € au 31/12/18) et un taux de turn-over détaillé par tranche d'âge et CSP.

Le taux d'actualisation retenu est le même que pour les IFC soit 1,6% pour l'exercice clos au 31/12/18 ; idem en ce qui concerne l'âge de départ en retraite et les autres hypothèses actuarielles.

Etablissements (k€)	31/12/17	Dotation	Reprise	31/12/18
Service Général	214	0	23	191
DFPA	36	0	2	34
IFA	2	3	0	5
ISN	43	0	2	41
CFA Auto	59	0	3	55
IFAERO	7	0	5	2
IFPS	11	1	0	13
Direction des Ports	77	1	1	77
Port de Nice	34	10	0	44
Port de Villefranche Darse	0	0	0	0
Port de Cannes	44	7	0	51
Port de Golfe-Juan	18	4	0	21
TOTAL	545	26	37	534

B.5.3 PROVISIONS PROPRES AUX CONCESSIONS

Ces provisions comprennent les provisions pour renouvellement dans les concessions portuaires.

Etablissements (k€)	31/12/17	31/12/18
Port de Nice	3 392	323
Port de Villefranche Darse		
Port de Cannes	887	227
Port de Golfe-Juan	460	34
TOTAL	4 738	584

B.5.4 PROVISIONS POUR ALLOCATION PERTE D'EMPLOI

Jusqu'au 31/12/2018, la CCI cotisait à la Caisse d'Assurance Chômage « CMAC » pour couvrir les risques d'indemnisation chômage en cas de perte d'emploi d'un ancien salarié et le versement des cotisations aux régimes de retraite complémentaires ARRCO / AGIRC pendant cette période d'indemnisation. (cf § A-8)

L'engagement relatif à l'auto-assurance en matière de chômage consiste en la projection des prestations probables d'indemnités chômage et des cotisations de retraite relatives à celles-ci.

Pour chaque salarié, la prestation susceptible de lui être versée est déterminée d'après les règles de la convention à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de fin de versement de la prestation.

La population concernée est la suivante :

- ✓ Les personnes inscrites et indemnisées à la date de calcul
- ✓ Les personnes inscrites et n'étant pas ou plus indemnisées, mais pouvant l'être, car disposant toujours de droits
- ✓ Les personnes en activité en CDD au 31/12/2018
- ✓ Les personnes dont l'annonce de la future rupture de contrat de travail a été formalisée au 31/12/2018 (sauf en cas d'information permettant d'exclure le risque d'avoir des indemnités à verser)

La provision au titre de cette allocation est estimée à 2 785 K€ au 31/12/2018 :

Etablissements (k€)	31/12/17	Dotation 2018	Reprise 2018	31/12/18
Service Général		2 368	0	2 368
Direction des Ports		248	0	248
Port de Nice		5	0	5
Port de Cannes		165	0	165
TOTAL	0	2 785	0	2 785

B.6 ETAT DES DETTES FINANCIERES

B.6.1 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

Etablissements (k€)	Emprunts au 31/12/18	Intérêts courus non échus	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Service général	485	2	183	305	
IFAERO	450		90	360	
PAL	405		162	243	
Port de Nice	12 478	302	1 214	3 644	7 922
Port de Golfe-Juan	203	3	41	166	
TOTAL	14 021	309	1 689	4 718	7 922

Le montant des intérêts restant à courir jusqu'au terme des emprunts s'élève à 3 794 K€.

B.6.2 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES :

Ce poste comprend habituellement uniquement les dépôts et cautionnements des clients ; ils sont répartis par établissement de la façon suivante :

Etablissements (k€)	Montants bruts	A moins d'un an	A plus d'un an
Service général	6		6
IFAERO	10	10	
PAL	73		73
Port de Nice	56	56	
Port de Cannes	53	53	
Port de Golfe-Juan	9	9	
TOTAL	206	128	79

B.7 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Etablissements	Montants au	Montants au	Dont montants des factures non parvenues au	Dont montants des factures non parvenues au
	31/12/17	31/12/18	31/12/17	31/12/18
Service général	1 776	1 393	585	526
DFPA	395	389	91	125
IFA	64	35	6	21
ISN	351	473	180	314
CFA Auto	106	140	47	48
IFAERO	94	65	39	33
IFPS FPC	36	21	2	4
IFPS	116	59	28	30
MAD ANCA	29	58	19	57
PAL	45	17	2	5
Direction des Ports	626	689	279	54
Port de Nice	2 440	1 871	1 662	1 137
Port de Villefranche Darse	351	770	295	252
Port de Cannes	2 952	1 856	1 947	1 473
Port de Golfe-Juan	581	368	458	285
Parking Pantiero	67	60	3	1
TOTAL	10 029	8 265	5 644	4 364

B.8 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les comptes dettes fiscales et sociales comprennent notamment toutes les provisions liées aux salaires des personnels SIC ou MAD ACA (provisions pour congés payés, pour compte épargne temps...), et la TVA collectée restant due sur les factures clients.

Etablissements (k€)	31/12/18	A moins d'un an	A plus d'un an
Service général	3 506	3 506	
DFPA	1	1	
ISN	54	54	
CFA Auto	7	7	
IFAERO	5	5	
MAD ANCA	590	590	
MAD ACM	4	4	
PAL	16	16	
Direction des Ports	871	871	
Port de Nice	854	854	
Port de Cannes	1 121	1 121	
Port de Golfe-Juan	347	347	
Parking Pantiero	154	154	
TOTAL	7 528	7 528	

B.9 DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste comprend les dettes sur immobilisations.

En 2017, sur le Service Général, ces dettes comprenaient les versements à effectuer sur le capital souscrit non appelé de la SCI Campus en 2015 (8.9M€) et en 2016 (2.3 M€), soit un total de 11.2 M€.

Etablissements (k€)	Montants au	Montants au	Dont montant des
	31/12/17	31/12/18	factures non parvenues au 31/12/18
Service général	11 407	301	214
DFPA	5		
IFA	13	38	38
ISN	22	240	66
CFA Auto	25		
IFAERO	5		
IFPS	8		
Direction des Ports	23	62	51
Port de Nice	237	435	337
Port de Villefranche Darse	40	27	
Port de Cannes	367	2 236	34
Port de Golfe-Juan	80	279	21
Parking Pantiero	100	17	
TOTAL	12 332	3 637	762

B.10 AUTRES DETTES

Le poste « Autres Dettes » reprend essentiellement les soldes créditeurs des comptes d'attente (crédeurs divers, encaissements comptant en attente de versement en banque) et les comptes de charges à payer ainsi que les dettes relatives au personnel mis à disposition par la CCIR ou encore la dette envers la Métropole pour le PAL (419 k€ pour 2018 contre 1 362 k€ en 2017).

Etablissements (k€)	Montants au	A moins	A plus
	31/12/18	d'un an	d'un an
Service général	4 095	4 095	
DFPA	526	526	
IFA	33	33	
ISN	526	526	
CFA Auto	470	470	
IFAERO	35	35	
IFPS FPC	12	12	
IFPS	649	649	
MAD ANCA	319	319	
MAD ACM	22	22	
PAL	613	613	
DP	247	247	
Port de Villefranche Darse	24	24	
Port de Cannes	172	172	
TOTAL	7 743	7 743	

B.11 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement l'ISN dont la scolarité est facturée pour l'ensemble de l'année académique et le Port de Cannes pour l'enregistrement des acomptes d'hivernage.

Etablissements (k€)	Montants au	Montants au
	31/12/17	31/12/18
Service général		213
ISN	3 596	3 851
IFAERO	35	126
Direction des Ports		18
Port de Nice	455	468
Port de Cannes		651
Port de Golfe-Juan	3	25
Parking Pantiero		82
TOTAL	4 089	5 434

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

A - PRODUITS D'EXPLOITATION

A.1. PRESTATIONS DE SERVICES ET VENTES DE MARCHANDISES

Etablissements (k€)	Réalisé	Réalisé	Evolution en
	2017	2018	%
<i>705 Prestation Etudes</i>	19	42	124%
Service général	19	42	
<i>706 Prestations de Services</i>	40 154	40 197	0%
Service général	1 000	2 573	
DFPA	493	582	
IFA	271	274	
ISN	5 499	5 875	
CFA Auto	250	342	
IFAERO	570	173	
IFPS FPC	354	393	
IFPS	185	191	
PAL	247	298	
Direction des Ports	98	59	
Port de Nice	12 039	11 371	
Port de Villefranche Darse	1 882		
Port de Cannes	12 249	13 015	
Port de Golfe-Juan	2 797	2 799	
Parking Pantiero	2 220	2 253	
<i>707 Ventes de marchandises</i>	58	73	26%
Service général	44	52	
IFA	11	12	
Port de Nice	2	9	
Port de Cannes	1		
<i>708 Produits activités annexes</i>	2 867	3 516	23%
Service général	161	311	
DFPA		4	
IFA	1		
ISN	720	727	
CFA Auto	8	10	
IFAERO		19	
IFPS	11	12	
MAD ANCA	991	1 561	
PAL	147	148	
Direction des Ports		9	
Port de Nice	161	184	
Port de Villefranche Darse	14		
Port de Cannes	642	517	
Port de Golfe-Juan	11	13	
<i>709 R.R.R</i>	-230	-236	2%
TOTAL	42 867	43 592	2%

A.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les ressources d'origine publique & subventions d'exploitation :

Dans les deux tableaux suivants nous avons volontairement intégré la ressource TFC aux ressources publiques et subventions.

Etablissements (k€)	Réalisé	Réalisé	Evolution en
	2017	2018	%
Service général	16 044	13 348	-16,8%
<i>dont TFC</i>	<i>15 302</i>	<i>12 628</i>	
DFPA	857	1 165	35,9%
<i>dont Taxe Apprentissage</i>	<i>787</i>	<i>1 098</i>	
IFA	432	503	16,6%
<i>dont Taxe Apprentissage</i>	<i>432</i>	<i>503</i>	
ISN	1		-100,0%
IFA (CFA AUTO)	3 438	3 344	-2,7%
<i>dont Taxe apprentissage</i>	<i>1 633</i>	<i>1 452</i>	
<i>dont Subvention de fonctionnement région</i>	<i>1 684</i>	<i>1 648</i>	
IFAERO	206		-100,0%
<i>dont Taxe apprentissage</i>	<i>204</i>		
IFPS	1 441	1 501	4,1%
<i>dont Taxe apprentissage</i>	<i>931</i>	<i>991</i>	
<i>dont Subvention de fonctionnement région</i>	<i>432</i>	<i>432</i>	
Direction des Ports	172	132	-23,0%
Port de Villefranche	2		-100,0%
Port de Cannes	9		-100,0%
<i>dont Subvention Fête du Port</i>	<i>8</i>		
Port de Golfe Juan	11		-100,0%
TOTAL	22 613	20 011	

Par nature et financeurs, les ressources publiques sont ainsi décomposées :

Nature en K€uros	Réalisé	Réalisé	Evolution
	2017	2018	en %
TFC	15 302	12 628	-17,5%
Subventions CFA	2 229	2 151	-3,5%
<i>dont Subvention de fonctionnement région</i>	<i>2 116</i>	<i>2 080</i>	<i>-1,7%</i>
Subventions de l'Etat	50	16	-68,1%
Subvention Région	120	167	38,7%
Subvention Département	15	4	-73,9%
Subvention Communes	38	18	-52,6%
Subvention Autres Organismes Publics	354	191	-46,1%
Subvention CEE et Autres Organismes Intx	437	546	25,1%
Taxe Apprentissage	3 987	4 045	1,5%
Transfert Fonds Alternance	7	175	2327,5%
Autres Subventions	74	69	-6,5%
TOTAL	22 613	20 011	-11,5%

B - CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :

Détail charges d'exploitation (en k€)	2017	2018	Evolution en %
Achats de marchandises	16	41	158,07
Autres achats et charges externes	44 003	45 713	3,89
Impôts, taxes et versements assimilés	827	832	0,59
Salaires et traitements	5 693	6 431	12,96
Charges sociales	2 718	2 723	0,17
Dotations aux amortissements et provisions	13 083	13 375	2,23
Autres charges	2 963	2 953	-0,33
TOTAL	69 302	72 067	3,99

B.1 DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Détail autres achats et charges externes (en K€)	2017	2018	Evolution en %
Achats de matières premières et fournitures	2 560	2 502	-2,27
Sous-traitance	6 258	6 577	5,10
Crédit-bail mobilier	18	37	108,58
Locations et charges locatives	1 785	1 942	8,82
Entretien réparations maintenance	1 898	2 430	27,98
Assurances	402	341	-15,21
Etudes et documentation	257	394	53,03
Personnel intérimaire	907	664	-26,82
Personnel MAD CCIR	24 015	24 542	2,19
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 698	2 167	27,59
<i>Dont honoraires enseignants</i>	<i>421</i>	<i>507</i>	<i>20,47</i>
Autres achats (pub, transport, missions, frais P&T, serv. bancaires, cotisations...)	4 205	4 119	-2,05
TOTAL	44 003	45 713	3,89

B.1.1 DETAILS DES CHARGES DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LA CCIR

Détail Personnel MAD CCIR (en K€)	2017	2018	Evolution en %
Rémunérations du personnel	14 996	15 160	1,09
Charges sociales personnel	9 018	9 381	4,02
TOTAL	24 015	24 542	2,19

B.1.1.1 EFFECTIFS

Etablissements	BE 2018
Support Siège	56,55
Appui Entreprises et Territoire	98,2
TEAM	
PAL	
PORTS	110,2
FPA	163,62
GIE CCI FINANCES	
PATRIMOINE + CAMPUS	4
TOTAL	432,57

B.1.2 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, nous informons que les honoraires des commissaires aux comptes pour l'année 2018 au titre du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés de la CCI Nice Côte d'Azur s'élèvent à 54 k€ HT.

B.2 DETAIL DES IMPOTS ET TAXES

Détail Impôts taxes et versements assimilés (en K€)	2017	2018	Evolution en %
Impôts et taxes liés aux salaires	173	205	18,13
Contribution Economique Territoriale (CET)	391	371	-5,26
Impôts locaux	196	213	8,35
Contribution Sociale de Solidarité (C3S)	28	25	-12,92
Autres impôts et taxes	38	19	-49,69
TOTAL	827	832	0,59

B.3 DETAIL DES SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DE PERSONNEL

Ces salaires et charges concernent les personnels des concessions portuaires.

Détail Charges de personnel (en K€)	2017	2018	Evolution en %
Rémunération du personnel	5 693	6 431	12,96
Charges sociales	2 718	2 723	0,17
TOTAL	8 411	9 153	8,83

B.3.1 CHARGES LIEES AU PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LA CCI

L'intégralité du personnel affecté aux aéroports est mise à la disposition par la CCINCA. Conformément à la convention de mise à disposition, les charges liées au personnel ont donc fait l'objet d'une facturation à la SA ACA. Cette facturation inclut également toutes les taxes et contributions ayant trait au personnel et à l'activité de mise à disposition. Au titre de l'exercice 2018 l'ensemble des produits s'élèvent à 1 561 k€.

B.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Détail Dotations aux amortissements et provisions (en K€)	2017	2018	Evolution en %
Dotations aux amortissements techniques	5 563	5 136	-7,67
Dotations aux amortissements de caducité (concessions)	5 417	4 305	-20,53
Dotations aux provisions pour renouvellement		584	
Dotations aux provisions pour créances douteuses	423	157	-62,94
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 542	276	-82,11
Provisions allocation ancienneté	25	26	3,98
Provision IFC	113	105	-6,62
Provision APE		2785	
TOTAL	13 083	13 375	2,23

B.5 AUTRES CHARGES

Détail Autres charges (en K€)	2017	2018	Evolution en %
Licences, droits d'auteur	228	403	76,84
Redevances d'exploitation Etat	1 338	1 536	14,85
Créances irrécouvrables	347	58	-83,42
Concours, contributions versés	1 040	948	-8,90
Autres charges de gestion courante	10	9	-15,22
TOTAL	2 963	2 953	-0,33

C. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

C.1 LES PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers sont constitués principalement des produits de placement (valeurs mobilières) et des dividendes reçus de nos participations dans la SA ACA (20 128 k€), dans ESCOTA (193 k€) et de CCI Finance (62 k€).

Détail Produits Financiers (k€)	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution en %
761 Revenus des participations	13 546	20 383	
762 Intérêts sur prêts		111	
764 Revenus VMP	2 223	1 134	
766 Gains de change	3	1	
767 Produit net cession VMP			
768 Autres produits financiers	55	12	
786 Reprises sur provisions		5	
TOTAL	15 827	21 647	36,8

Ils se détaillent de la façon suivante par établissement :

Etablissements (k€)	Réalisé	Réalisé	Evolution en %
	2017	2018	
Service général	14 618	20 714	42%
IFA	26	12	-53%
ISN	114	74	-35%
IFPS	34	10	-72%
PAL	41		-100%
Direction des Ports	1		-100%
Port de Nice	392	380	-3%
Port de Villefranche Darse	23		-100%
Port de Cannes	473	373	-21%
Port de Golfe-Juan	106	83	-21%
TOTAL	15 827	21 647	37%

C.2 LES CHARGES FINANCIERES

Les charges financières sont essentiellement représentées par les charges d'intérêts des emprunts dont le détail par établissement est repris ci-après.

Charges financières (k€)	Réalisé	Réalisé	Evolution en %
	2017	2018	
<i>661 Charges d'intérêts</i>	632	566	-11%
Service général	29	23	
IFAERO	21	17	
Port de Nice	552	515	
Port de Villefranche Darse	20		
Port de Golfe-Juan	11	10	
<i>664/666/667/668 Autres charges financières</i>	6502	13	-99,8%
<i>686 Dotations Amts & Prov financières</i>	103	1275	1137,8%
Service Général	12	793	
IFA	1	5	
ISN	8	33	
IFPS	2	4	
Port de Nice	31	202	
Port de Cannes	39	195	
Port de Golfe-Juan	9	43	
TOTAL	7237	1853	-74,4%

Les autres charges financières comprenaient en 2017 l'abandon de créance à caractère financier vis-à-vis de la SAS VAUBAN 21 pour 6 500 k€.

Les titres 'Mission Laïque' ont été dépréciés en 2018 à 100%, soit un montant de 762 k€ en provisions financières.

Ce poste comprend également les moins-values latentes sur les produits financiers.

D. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

D.1 LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail Produits Exceptionnels (k€)	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution en %
<i>771 Prdts except. Opération Gestion</i>	199	91	-54%
<i>772 Prdts except. Opération. Ex. Antérieurs</i>	1		
<i>775 Prdts Cession Elément Actif</i>	239	486	
<i>777 Q/P virée au résultat Exercice</i>	727	416	-43%
Service général	3	3	
DFPA	1	1	
IFA		5	
ISN	3	3	
IFA CFA	167	159	
IFPS	17	17	
Port de Nice	24	24	
Port de Villefranche Darse	308		
Port de Cannes	104	104	
Port de Golfe-Juan	99	99	
<i>778 Autres produits exceptionnels</i>	<i>2 501</i>	<i>2 749</i>	<i>10%</i>
Service général	7	275	
DFPA	1	2	
IFA	2		
ISN	7	16	
IFA CFA	10	2	
IFAERO	12	13	
IFPS	2	2	
Direction des Ports		3	
Port de Nice	2 101	937	
Port de Villefranche Darse	36		
Port de Cannes	292	1 296	
Port de Golfe-Juan	23	202	
Parking Pantiero	7		
TOTAL	3 666	3 742	2%

Sur le Port de Nice, les autres produits exceptionnels comprennent notamment les reprises de provisions des redevances domaniales de 2007 à 2013 pour 297 k€ et des honoraires DDE concernant la même période pour un montant de 615 k€.

De la même façon, sur le port de Cannes, les reprises de provisions des honoraires DDE de 2007 à 2013 s'élèvent à 1 068 k€.

D.2 LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

En 2017, elles comprenaient les sommes versées au titre des CCART et licenciements pour 868 k€.

En 2018, elles concernent les abandons de créances concernant les contrats de services 2017 (600 k€) et 2018 (abandon partiel 440 k€) avec la SAS VAUBAN 21, ainsi que les sommes versées au titre des CCART pour 369 k€.

La VNC d'éléments d'actifs cédés concerne pour 880 k€ l'IFAERO à la suite de l'arrêt de l'activité.

La dotation exceptionnelle de caducité est un amortissement de rattrapage sur le port de Cannes suite à une mise en service complémentaire de travaux liés au litige Bouygues.

Détail Charges Exceptionnelles (k€)	2017	2018	Evolution en %
671 charges except. Opération gestion	939	1 855	98%
672 Charges opération de gestion exercices antérieurs	2		0%
673 Subvention accordées	12	14	21%
675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés	122	1 135	829%
678 Autres charges exceptionnelles	32	26	-19%
687 Dotation exceptionnelle amortissement caducité		627	
TOTAL	1 106	3 657	231%

Elles se détaillent de la façon suivante par établissement :

Détail comptes 67 par Ets (en K€)	2017	2018	Observations
Service général	945	1 579	CCART / Abandon créances CS Vauban / VNC immos sorties
DFPA		1	
IFA	2		
ISN	2	5	
IFA CFA	11	1	
IFAERO	11	905	VNC immos sorties
IFPS FPC		3	
Direction des Ports	11	13	Convention partenariat Yacht Club / Subvention CDMM
Port de Nice	40	15	VNC immos sorties
Port de Villefranche Darse	8		
Port de Cannes	56	1 116	VNC immos sorties / Intérêts moratoires litige pontons Bouygues / Dotation excep. Caducité
Port de Golfe-Juan	17	19	VNC immos sorties
Parking Pantiero	4		
TOTAL	1 106	3 657	

E. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Ce poste comprend l'impôt à taux réduit payé par le service général sur les revenus de capitaux mobiliers. Au cours de l'exercice 2018, nous avons perçu des dividendes notamment de la SA ACA et de la Sté ESCOTA. Ces dividendes sont soumis à IS au taux de 15%.

Le résultat fiscal des établissements soumis à l'IS (Ports/Pal/MAD) est déficitaire et ne génère donc pas d'impôt à taux normal.

Détail compte 69 (en K€)	2017	2018	Evolution en %
Service général			
Impôt sur société (taux réduit)	2086	3089	
TOTAL	2086	3089	<i>48,12</i>

IV) AUTRES INFORMATIONS :

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN

A.1 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (ANCIENNEMENT DIF)

La loi du 4 mai 2004 relative à la Formation Professionnelle et au dialogue social a mis en place de nouvelles dispositions liées à ce droit.

Toutefois, les CCI ne sont pas soumises au Code du Travail en matière de financement de la formation professionnelle continue (CE, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité c/CCO de Tarbes et des Hautes Pyrénées, 29 janvier 2003). Elles sont, en matière de formation professionnelle et son financement, régies par l'Article 11 du statut, l'accord du 5/12/02 et la circulaire 2183 du 24/7/86.

La loi de 2004 qui modifie le code du travail et instaure le DIF, devenu CPF, n'est donc pas applicable en l'état aux CCI.

A.2 ENGAGEMENTS REÇUS ET LIES A L'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

Par le traité d'apport, la SA ACA prend à sa charge les passifs de la branche d'activités apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 31 décembre 2007, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

A.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET LIES A LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA SA ACA

La SA Aéroports de la Côte d'Azur s'engage à récupérer l'intégralité du passif social relatif au personnel mis à disposition et à en assurer in fine le risque. A ce titre, elle accepte notamment de prendre à sa charge les conséquences financières jusqu'à leur apurement complet dans les conditions prévues dans le statut des personnels des CCI, de tout licenciement de personnel ne souhaitant pas opter pour un contrat de travail de droit privé à l'issue des 10 ans de mise à disposition et qui ne pourrait pas être reclassé dans les services de la CCINCA. Cependant, la CCINCA s'engage à mettre en œuvre toutes les possibilités de reclassement avant d'envisager la rupture du contrat de travail.

La mise à disposition a pris fin le 30 juin 2018.

A.4 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

La CCINCA s'est engagée, dans la convention tripartite signée le 22/11/10 avec l'AMF06 pour le CFA Auto, à céder à la VNC l'intégralité des matériels affectés au fonctionnement de l'IFA à l'issue de la mission de gestion confiée par le Conseil Régional. Cette convention prendra fin, sauf reconduction, le 31/12/2021.

La CCINCA s'est portée caution solidaire de la SAS NAPE vis-à-vis de SG Londres et HERMES AIRPORTS LTD Chypre à hauteur de 1 200 000 € en principal, auquel peuvent s'ajouter tous intérêts, commissions, frais, accessoires, indemnités de résiliation ou soulte actuarielle. Cette caution a été délivrée par la Société Générale en date du 10/05/2006.

Pour permettre à la Société NAPE de faire face à des besoins de trésorerie et pour satisfaire à ses engagements contractuels d'appel complémentaire du capital, transformé en prêt d'actionnaires ; la CCI a consenti à sa filiale une avance en compte courant à vue de 1,2 M€. Cette avance portera intérêts, calculés sur la base du taux moyen des placements de la CCINCA de chaque année civile majoré de 130 points de base. Une convention a été conclue avec effet rétroactif au 22 novembre 2010 pour une durée de 17 ans.

La CCI s'est portée caution en 2004 à hauteur de 198 k€ maximum au profit du C2FPA (centre de formation de pompiers d'aéroport) et en faveur de DEXIA. Lors de l'apport de branche à la société aéroportuaire, les droits capitalistiques détenus par la CCI sur le C2FPA ont été transférés à la SA ACA, par contre la caution n'a pas fait l'objet d'un transfert.

Dans le cadre de la convention de DSP signée entre la mairie d'Antibes (autorité délégante) et la SAS VAUBAN 21 (le délégataire) et en cas de manquement grave du délégataire dans l'exécution de ses obligations, la CCINCA pourrait être appelée par l'autorité délégante pour assurer, par substitution, la prompte et complète exécution desdites obligations conformément aux dispositions des articles 2288 et suivants du Code Civil.

L'annexe 15 de la convention de DSP stipule que la CCINCA est caution solidaire de la SAS VAUBAN 21 pour le paiement au profit de la Ville d'Antibes, du principal, des frais et intérêts, et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard de la somme de 395 513 992 € ; ce chiffre correspondant aux redevances et participations dues par le délégataire au titre de l'occupation du domaine public pour 382 513 992 € et au droit d'entrée de 13 000 000 €, pour une durée maximum de 25 ans.

Dans le cadre de la convention de DSP signée entre la mairie d'Antibes (autorité délégante) et la SAS GALLICE 21 (le délégataire) et en cas de manquement grave du délégataire dans l'exécution de ses obligations, la CCINCA pourrait être appelée par l'autorité délégante pour assurer, par substitution, la prompte et complète exécution desdites obligations conformément aux dispositions des articles 2288 et suivants du Code Civil.

L'annexe 15 de la convention de DSP stipule que la CCINCA est caution solidaire de la SAS GALLICE 21 pour le paiement au profit de la Ville d'Antibes, du principal, des frais et intérêts, et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard de la somme de 33 340 005 € ; ce chiffre correspondant aux redevances et participations dues par le délégataire au titre de l'occupation du domaine public, pour une durée maximum de 15 ans.

Dans le cadre de la convention d'autorisation simple d'occupation temporaire du domaine public aéronautique signée entre la SA ACA et la CCINCA pour l'IFAERO (mise à disposition de locaux sur l'aéroport où est installé le simulateur de vol afin de dispenser des formations aéronautiques), à défaut d'occupation pour quelque motif que ce soit ou en cas de renonciation au bénéfice de la convention par la CCINCA avant l'échéance du terme, la CCINCA devra indemniser la SA ACA du montant des redevances domaniales à échoir jusqu'au terme de la convention et des investissements non amortis engagés par la SA ACA. Le terme de la convention est fixé au 30 septembre 2028.

Annexe 1

DETAIL DES PARTICIPATIONS (BRUT) AU 31/12/2018 EN €

SOCIETE	CAPITAL 2018	SITUATION AU 31/12/17	Augmentations 2018	Diminutions 2018	SITUATION AU 31/12/18	NOMBRE ACTIONS	% capital
CCI WEBSTORE (ex CCI.fr)	295 372	111			111	105	0,038%
BOUILLIDES SA	1 397 265	5 400			5 400	360	0,386%
ESCOTA	131 544 945	114 184			114 184	7 490	0,087%
GEIE EUROCIN	155 256	10 954		10 954	0		0,000%
IADER	3 739 087	54 882			54 882	3 600	1,468%
SEMIACS	2 000 000	52 820			52 820	206	2,641%
SEMEC	2 400 000	8 000			8 000	50	0,333%
SEM CIMES MERCANTOUR	75 000	1 172			1 172	500	1,563%
PARTS CREDITS COOPERATIF		42 181			42 181		
ACTIONS LOGIAM EFFORT CONSTRUCTION		8 171			8 171		
ACTIONS PARLONIAM EFFORT CONSTRUCTION		0	16 211		16 211		
TOTAUX TITRES PARTICIPATIONS		297 876	16 211	10 954	303 133		
SCI DU PAL	1 500	1 485			1 485	99	99,000%
SAS NAPE	40 000	40 000			40 000	400	100,000%
SA ACA	148 000	37 001			37 001	37 001	25,001%
SCI CCINCA SOPHIPOLITAINE	11 434 260	11 433 610			11 433 610	1 143 361	99,994%
GIE CCI FINANCE	725 300	74 100	15 900		90 000	900	12,409%
SCI CAMPUS REGIONAL APPRENTISSAGE	19 270 100	19 270 000			19 270 000	19 270 000	99,999%
SAS VAUBAN 21	30 000 000	2 550 000	12 750 000		15 300 000	306	51,000%
SAS GALLICE 21	850 000	433 500			433 500	51	51,000%
SCI ISN	7 680 000	0	6 144 000		6 144 000	6 144	80,000%
TOTAUX TITRES PARTICIPATIONS CCI		33 839 696	18 909 900	0	52 749 596		
TOTAL GENERAL TITRES PARTICIPATIONS		34 137 572	18 926 111	10 954	53 052 729		

Annexe 1 bis

DETAIL DES PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2018

En €

TITRE	PROVISION AU 31/12/2017	DOTATION 2018	REPR PROV 2018	PROVISION AU 31/12/2018	% provision
BOUILLIDES SA	2 013		1 017	996	31%
IADER	24 519	30 363		54 882	32%
MISSION LAIQUE	0	762 245		762 245	
TOTAL	26 532	792 608	1 017	818 124	

Annexe 2

DETAIL DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2018

(Hors immobilisations financières et en euros)

Classe	Libellé du compte	Bilan 2017	Acquisition 2018	Mise en service 2018	Changement de compte 2018	Cession 2018	Bilan 2018
Total 203	Frais d'Etudes et Développement	438 742				-72 060	366 682
Total 205	Licences Brevets Marques et Logiciels	17 427 344	118 207	124 218	9 794	-47 404	17 632 159
Total 206	Droit au Bail	68 602				-68 602	0
Total 211	Ensembles Immobiliers	1 416 667					1 416 667
Total 212	Agencements et aménagement des Terrains	133 669	10 548				144 217
Total 213	Bâtiments, Installations Générales et Réseaux	17 648 331	298 576	160 466	7 626	-309 023	17 805 976
Total 214	Bât, Installations Générales et Réseaux sur sol d'autrui	6 504 265	99 026	258 626	10 978	-31 999	6 840 896
Total 215	Matériel et outillage en propre	4 356 781	188 318		21 169	-1 324 534	3 241 733
Total 216	Collections	6 456					6 456
Total 218	Matériel et transport et mobilier en propre	6 142 590	236 058		-27 644	-199 646	6 151 358
Total 221	Apport Concédant	5 063 594				-3 626 915	1 436 680
Total 225	Immobilisations mises en concession	123 125 086	2 678 715	1 106 075	-58 128	-8 119 973	118 731 776
Total 231	Travaux en cours	1 447 677	4 015 521	-1 624 457	182 172		4 020 913
Total 237/238	Acompte sur Immobilisations Corporelles	97 064	229 677	-24 928	-31 886		269 928
Total		183 876 868	7 874 646	0	114 082	-13 800 155	178 065 441

DETAIL DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018

(Hors prov./immobilisations financières et en euros)

Classe	Libellé du compte	Bilan 2017	Amortissements 2018	Amort dépréciation	Changement de compte 2018	Cession 2018	Bilan 2018
Total 280	Amortissement Licences Brevets Logiciel	16 621 781	540 310			-119 090	17 043 001
Total 281	Amortissement immobilisations hors concession	24 342 416	1 361 151			-864 520	24 839 046
Total 282	Amortissement immobilisations mise en concession	65 697 420	3 253 778	2 504 934		-8 074 579	63 381 553
Total		106 661 616	5 155 238	2 504 934	0	-9 058 189	105 263 599